

Conditions générales de GROEN-Direkt Boskoop B.V. | Client

Les présentes conditions de vente sont dérivées de celles des pépinières aux Pays-Bas, élaborées par le Raad voor de Boomkwekerij (conseil des pépinières) en combinaison avec les Conditions générales établies par Tuinbranche Nederland et Branchevereniging VHG en concertation avec l'Association des consommateurs [néerlandaise].

Article 1 - Définitions

Dans les présentes conditions générales de vente, il est entendu par :

Acquéreur : Les responsables achats qui achètent les produits à GROEN-Direkt sur la bourse ou dans la boutique en ligne.

GROEN-Direkt : L'employeur, y compris toutes les personnes employées.

Article 2 – Application

1. Les présentes conditions s'appliquent à l'acquéreur des produits.
2. Les présentes conditions s'appliquent à toutes les offres faites par GROEN-Direkt et à tous les contrats conclus entre GROEN-Direkt et l'acquéreur.
3. Tous les contrats auxquels s'appliquent les présentes conditions sont exclusivement régis par le droit néerlandais.
4. Les dispositions s'écartant des présentes conditions générales doivent être expressément convenues par écrit entre les deux parties et sont, dans la mesure où elles ne se substituent pas aux dispositions des présentes conditions générales, réputées les compléter.

Article 3 – Contrat

1. Le contrat est considéré comme conclu dès que l'acquéreur a accepté l'offre. Cette acceptation est établie par l'achat de produits sur la bourse, dans la boutique en ligne ou autrement.
2. Le contrat devient contraignant lorsque l'acquéreur a reçu la confirmation de vente de GROEN-Direkt.

Article 4 – Paiement

1. Le paiement est toujours effectué à l'avance ou par prélèvement automatique SEPA, sauf accord contraire écrit de GROEN-Direkt et confirmation écrite de cette autorisation.

2. Les prix de vente s'entendent hors TVA, frais de transport et autres taxes des autorités.
4. Le paiement s'effectue en euros, sauf accord contraire écrit.
5. Après paiement des commandes, l'acheteur a droit aux produits. Si le paiement n'arrive pas dans les délais, GROEN-Direkt a le droit de conserver ces produits.
6. Si l'acquéreur n'a pas payé dans les délais, un rappel de paiement sera envoyé avec un délai de paiement de 5 jours, précisant les conséquences du non-paiement à temps. Les produits achetés sont conservés chez GROEN-Direkt jusqu'à la réception du paiement. GROEN-Direkt n'est pas responsable des problèmes de qualité des produits résultant d'un retard de paiement.
7. Après l'expiration du délai de paiement, GROEN-Direkt peut facturer des intérêts, à compter de l'expiration de la première date de paiement. Cet intérêt est égal au taux d'intérêt légal.
8. Tous les frais résultant de l'absence ou du retard de paiement et qui peuvent être recouverts auprès de l'acquéreur en vertu de la législation applicable sont à la charge de l'acquéreur.

Article 5 – Livraison

1. Les frais de transport sont à la charge de l'acquéreur. Ceux-ci sont facturés par le transporteur directement à l'acquéreur.
2. À la demande de l'acquéreur, le transport peut être organisé par GROEN-Direkt.
3. Les produits achetés sont livrés à l'adresse indiquée par l'acquéreur.

Article 6 – Force majeure

1. En cas de force majeure, GROEN-Direkt ne sera pas tenu de remplir ses obligations

envers l'acquéreur, ou l'obligation sera suspendue pour la durée de force majeure, ou le contrat sera dissous sans intervention judiciaire, sans que GROEN-Direkt ne soit tenue à une quelconque indemnisation, à moins que ceci soit inacceptable dans les circonstances données et selon des critères raisonnables et équitables.

2. Il est entendu par force majeure, toute circonstance indépendante de sa volonté qui empêche le respect partiel ou total de ses obligations envers l'acquéreur. La force majeure fait référence à un manquement non imputable, qui comprend l'incendie, le terrorisme, les conditions de circulation, les mesures gouvernementales, les incidents techniques, les pannes d'alimentation, les grèves, la non-livraison ou la livraison tardive par les fournisseurs ou les conditions météorologiques extrêmes qui ont causé des dommages aux produits ou qui ont empêché l'entreprise d'assurer la livraison.

Article 7 – Rolls

1. L'acquéreur est tenu de retourner à GROEN-Direkt la quantité exacte de rolls et de plaques officiels sur lesquels sa (ses) commande(s) a (ont) été délivrée(s). Ces plaques et rolls sont de bonne qualité. GROEN-Direkt accepte uniquement les rolls et plaques officiels CC Tag5 de Container Centralen.

Article 8 – Réclamations

1. Toute réclamation concernant la qualité des produits ou le traitement d'autres problèmes doit être notifiée à GROEN-Direkt dans les 48 heures suivant la livraison. La notification peut se faire par mail et doit dans tous les cas être accompagnée de suffisamment de photos claires et nettes.

2. Le but est de trouver une solution à l'amiable. Dans le cas extrême, il y a litige lequel sera soumis à la procédure de règlement des litiges. Ledit litige peut-être soumis par l'acquéreur ainsi que par GROEN-

Direkt au Comité des litiges Végétaux,
Bordewijklaan 46, 2591 XR La Haye, Pays-Bas.

Article 9 – Annulation

1. Dès lors que le contrat a été rendu contraignant par la Confirmation de vente que GROEN-Direkt a envoyé par e-mail, il n'est plus possible d'annuler des produits ou des services.

Article 10 – Responsabilité

1. GROEN-Direkt est responsable des dommages causés aux produits, lesquels sont survenus sur son propre site et dus à un manquement imputable à GROEN-Direkt.
2. GROEN-Direkt n'est pas responsable des dommages, quels qu'ils soient, causés pendant le transport jusqu'à l'acquéreur, ni de ceux causés par le fournisseur ou durant le transport depuis le fournisseur jusqu'à GROEN-Direkt.

Établies le : 26-02-2020

Modifiées le : 14-10-2022

GROEN-Direkt Boskoop B.V.
Noorwegenlaan 37
2391 PW Hazerswoude-
Dorp, Pays-Bas

info@groen-direkt.nl

Tél. : +31 (0)172-211 675

<http://www.groen-direkt.nl>

CCI : 29025168